



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JANVIER 2018

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Jacques ROUCHON, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Patrice FRANÇON, M. Philippe DUTEL, Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Louis BESSON, M. André MOLLE, Mme Arlette CHAPPELLON, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Thierry DESOLME, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Alain MONDON, M. Bernard ROUCHON, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Annick ROUCHON.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. Jean-Jacques SAMUEL qui avait donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET.
M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à M. Jacques ROUCHON.
Mme Pauline JOUSSERAND –TOURON qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.
Mme Camille FANGET qui avait donné pouvoir à M. Patrice FRANÇON.
Mme Dominique ASTIER-COURBON qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.
M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés :

Mme Carole GRAIL

Mme Stéphanie DEFOUR a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour, la demande formelle de désignation de 2 représentants de la collectivité pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes « Loire Semène »

Approbation à l'unanimité.

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 07 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2017.



2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté a été pris en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la souscription d'un acte d'engagement avec la SARL GUERIN 9 allée ZA du Fau 43240 ST JUST MALMONT en vue de la démolition et du désamiantage du bâtiment de l'ancienne vicairie, situé rue de frères et de ses annexes pour un montant de 30 849,00 euros HT.

3) APPROBATION DES MARCHÉS DES TRAVAUX DE CONSULTATION AMÉNAGEMENT BATIMENT ESPACE CULTUREL « Le Cercle » première consultation

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement du bâtiment du cercle en espace culturel et l'a autorisé à lancer la consultation.

Le marché dont il s'agit a été divisé en 18 lots et le mode de passation retenu pour cette consultation est la procédure adaptée.

L'appel d'offres a été lancé le 4 octobre 2017. Afin d'assurer la transparence de la consultation, la commission d'études des offres de s'est réunie le mardi 31 octobre 2017, date limite de réception des offres.

Cette commission ne dispose d'aucun pouvoir décisionnaire. Elle rend un avis consultatif. Elle a procédé à l'ouverture des plis contenant les pièces administratives et à l'analyse de ces différents éléments. La commission a confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre le soin d'analyser les offres afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots.

A l'issue de la consultation, en réunion le jeudi 16 novembre 2017, la commission d'études des offres de prix, à la lumière de l'analyse technique et financière du maître d'œuvre a émis les avis suivants :

- lot n°4 (charpente bois, mur à ossature bois, couvertures tuiles), lot n°7 (menuiseries intérieures) et lot n°8 (ossature métallique) : ces lots doivent être déclarés infructueux du fait que le montant des différentes offres est supérieur aux estimations établies par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour ces lots. Il paraît judicieux de déclarer les offres correspondant à ces différents lots comme étant des offres inacceptables ;

- lot n°6 (menuiseries extérieures aluminium) et lot n°17 (équipement scénique) : aucune offre reçue pour ces deux lots, d'où la nécessité de reconsulter pour ces deux lots.

- après classement des offres, la commission suggère de retenir, pour chacun des lots jugés fructueux, l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, à savoir :

Lot	Corps d'état	Entreprises attributaires	Montant HT	Option
1	Aménagements extérieurs	SARL Guérin et Fils 9, allée ZA du Fau 43240 Saint Just Malmont	41 665,04 €	0,00 €
2	Gros œuvre	SARL Maçonnerie Jean Royer Les Champs de Berre 43240 Saint Just Malmont	181 039,45 €	0,00 €
3	Façades	SARL Maçonnerie Jean Royer Les Champs de Berre 43240 Saint Just Malmont	10 002,92 €	0,00 €
4	Charpente bois Mur à ossature bois Couverture tuiles	Lot infructueux - nouvelle consultation		
5	Etanchéité	SAS SUPER ZAC du Tissot 42530 Saint Genest Lerpt	13 344,00 €	0,00 €
6	Menuiseries extérieures aluminium	Lot infructueux - nouvelle consultation		
7	Menuiseries intérieures	Lot infructueux - nouvelle consultation		
8	Ossature métallique - serrurerie	Lot infructueux - nouvelle consultation		
9	Plâtrerie Peinture	SARL CETON Cokelekli Le Pré de la chatte 2, rue de la Transcévenole 43700 Brives Charensac	143 401,06 €	0,00 €
10	Carrelage faïence	SARL ACARRE CARRELAGE 15, rue Lisfranc - BP 30218 42013 Saint Etienne cedex 2	15 352,88 €	0,00 €
11	Sols collés	SARL Gimbert 13, rue des vignes 43770 Chadrac	22 124,97 €	0,00 €
12	Ascenseur	SAS Allamand Schindler Chemin de Jalavoux 43000 Aiguilhe	23 600,00 €	0,00 €
13	Fauteuils pour salle de spectacle	SAS Société Nouvelle Mussidan Sièges Les Mauries 24400 Saint Médard de Mussidan	35 306,79 €	0,00 €
14	Plomberie sanitaire	SAS ENERGECO ZA du Patural 43210 Bas en Basset	23 389,00 €	0,00 €
15	Chauffage gaz - ventilation	SARL Perrussel ZI - 21, rue Maurice Schumann 43700 Brives Charensac	132 166,38 €	7 562,45 €
16	Electricité - courants faibles	SARL Fraisse et Fils 215, impasse des Mélèzes ZA La Guide 43200 Yssingeaux	82 694,30 €	0,00 €
17	Equipement scénique	Lot infructueux - nouvelle consultation		
18	Désamiantage	SAS SDRTP FOREZ Aulagny 43290 Montregard	14 497,60 €	0,00 €

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avis émis par la commission d'études des offres en retenant pour chacun des lots jugés fructueux les entreprises répertoriées ci-dessus, avec pour le lot n°15 (chauffage gaz - ventilation) la prise en compte de l'option ;

- **APPROUVE** de lancer une consultation pour les lots infructueux, à savoir les lots lot n°4 (charpente bois, mur à ossature bois, couvertures tuiles), lot n°7 (menuiseries intérieures), lot n°8 (ossature métallique), lot n°6 (menuiseries extérieures aluminium) et lot n°17 (équipement scénique),

4) DEMANDE DETR 2018 VIDÉO PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017 une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) avait déjà été demandée pour la 1ère^e tranche du bâtiment «Le Cercle» avec prévision d'une deuxième tranche en 2018..

Pour la DETR 2018, il est possible d'inscrire 2 projets maximum.

La commune dispose actuellement d'un système de vidéo-protection dans le centre bourg équipé de 10 caméras Monsieur le Maire précise que l'installation de ces caméras donne entière satisfaction et a permis de résoudre certaines incivilités, vols ou autres méfaits en collaboration avec les services de la Gendarmerie Nationale.

La proposition de pouvoir étendre l'installation de 15 caméras sur d'autres secteurs du centre bourg, afin d'avoir une couverture optimale des différents points d'arrivée dans le centre-bourg :

- Place du Platou afin de surveiller les mouvements de la route de Jonzieux et de la partie haute de rue du Bas-Vernay
- Rue Nationale vers feux tricolores pour surveiller la partie basse de la rue du Bas-Vernay, la rue Nationale et la rue du 8 Mai
- Au square de la rue du Bas-Vernay
- Vers ancienne école publique pour surveiller les rues du Centre, du Stade et Nationale
- Vers carrefour des Arbres pour surveiller rues Nationale, du Fau et Firminy
- Place des Victimes de la déportation et du travail
- Place Moulin Prugnat derrière l'église pour surveiller square et rue des Frères
- Route de Jonzieux à hauteur de l'intersection avec la rue du Breuil
- Rue du Breuil partie basse pour surveiller rue des ACPG 39/45 vers service technique et côté bas de l'école la Communale

La fourniture du matériel, la pose et les travaux de génie civil nécessaires, sont estimés à 87 024,00 € HT. Cette opération relative à la vidéo-protection pourrait être subventionnée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 ainsi que par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avant-projet de vidéo-protection de la deuxième phase du Centre Bourg dont la dépense prévisionnelle s'élève 87 024,00 € HT, **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 sur la base d'une subvention de 50 % soit la somme de 43 512,00 €, ainsi qu'une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes,

5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE SEMENE

a. Retrait de la CCLS du SICALA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire Semène souhaite se retirer du SICALA (issu de la fusion du Syndicat Mixte des Trois Rivières et du SICALA) dans le cadre de sa compétence « entretien des cours d'eau » et qu'il faut obtenir une majorité qualifiée.

Il rappelle également que depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations. Avec le transfert obligatoire de cette compétence, il appartient au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire Semène, de décider du mode d'exercice de la compétence GEMAPI et des conséquences qui seront induites par ce choix.

Monsieur le Maire expose alors au Conseil Municipal les différentes modalités d'exercice de la compétence GEMAPI au regard des dispositions légales existantes.

Il rappelle qu'actuellement le SICALA (dont la Communauté de Communes est adhérente) n'exerce qu'une partie de la compétence GEMAPI, et que son mode de fonctionnement actuel n'apporte pas une entière satisfaction à la Communauté de Communes et représente un coût très élevé par rapport à la prestation effectuée.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Loire Semène sollicite l'avis de ses Communes membres sur sa demande de retrait du SICALA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce sujet.

Considérant :

- les problèmes de gouvernance existants au sein du SICALA (éloignement de la prise de décision, problème de gouvernance et d'administration de la structure...),
- le rapport inégal entre la cotisation versée et les travaux effectués sur le territoire et le manque de clarté dans le calcul de la cotisation du SICALA,
- la responsabilité que représente la « prévention des inondations » au sein de la compétence GEMAPI,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le retrait du SICALA de la Communauté de Communes Loire Semène.

b. Convention gestion de la compétence assainissement

La Communauté de Communes Loire Semène charge la Commune de missions liées à la gestion de son service d'assainissement collectif sur son territoire. La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans, et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les services communaux seront chargés de l'exécution de missions techniques et du suivi de l'exécution des contrats en cours sur la Commune. Ils continueront de réaliser à prestations égales l'ensemble des missions qu'ils assuraient sur le service public d'assainissement collectif, antérieurement au transfert de la compétence, avec les moyens matériels dont ils disposaient, et mis à disposition de la CCLS : surveillance des ouvrages, surveillance des ouvrages, la réalisation de travaux mineurs, continuer à renseigner les DT-DICT....

Le recours à des prestataires devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la CCLS qui se chargera des démarches contractuelles, y compris notamment de la commande de prestations complémentaires dans le cadre de l'exécution des marchés en cours.

Pendant toute la durée de la convention, la Commune mobilisera, sous sa responsabilité, l'ensemble des moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement du service. Il n'y a pas de multiplication des dépenses mais on se sert de ce qui existe déjà.

En contrepartie des missions confiées à la Commune, la CCLS versera à la Commune un montant de **14 000 €** par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la signature de cette convention gestion de la compétence assainissement avec la Communauté de Communes Loire Semène et autorise Mme PRADIER Odile à la signer.

6) PERSONNEL COMMUNAL

a. Création de poste d'adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat unique d'insertion de Madame Katy LACHAT arrive à expiration le 31 janvier 2018 et qu'il ne peut être renouvelé étant donné les nouvelles dispositions nationales applicables au dispositif des contrats aidés.

Etant donné que Madame LACHAT donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées au service administratif, Mr le Maire propose : de créer à compter du 1er février 2018 un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35ème) afin de nommer Madame Katy LACHAT sur cet emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette création de poste ainsi que la nomination de Mme Katy LACHAT suivi de la modification du tableau des effectifs et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.

b. Prise en charge des dépenses accident du travail

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le mandatement des honoraires, frais et soins médicaux liés à un accident du travail d'un agent non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des dépenses suivantes concernant 11 séances de kinésithérapie de M. Daniel PALHEC soit :

178,72 € auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à 43140 ST DIDIER EN VELAY

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge des dépenses d'honoraires liés aux soins médicaux consécutifs à un accident du travail et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de mandater auprès de M. Bastien GUIOT à St Didier en Velay la somme de 178.72 €.

7) RAPPORT COMMISSAIRE ENQUETEUR ET APPROBATION DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC SECTEUR « LE FAU » et « LA CANELIERE »

Monsieur le Maire, étant directement concerné par cette délibération, ne prendra pas part au vote, ne fera de commentaire et le pouvoir donné par M. Jean-Jacques SAMUEL ne sera pas compté.

Monsieur TONSON rappelle au Conseil Municipal, que dans sa séance du 16 octobre 2017, il avait été demandé le déclassement du domaine public Communal de parties de chemins ruraux et de l'aliénation au profit de propriétaires riverains sur les secteurs suivants : Le Fau et La Canelière.

Monsieur TONSON expose que l'enquête publique s'est déroulée du 7 décembre 2017 au 22 décembre 2017 et que M. Lucien FAYARD, Commissaire Enquêteur, a transmis le 28 Novembre 2017 son rapport et ses conclusions sur les projets soumis à l'enquête.

M.FAYARD a émis un avis favorable aux dossiers du Fau et de La Canelière étant donné qu'aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête publique.

Comme suite à la prise de connaissance de l'avis du commissaire enquêteur,

Sur proposition de Mme PRADIER, le Conseil Municipal, après délibération, par 24 voix «POUR» :

- **APPROUVE** le déclassement d'environ 190 m² du domaine public situés devant la parcelle cadastrée section AB n° 45 et située 6, place des Lavandières et de son aliénation au profit des propriétaires riverains M. et M. GRANGÉ Didier,
- **APPROUVE** le déclassement de 1310 m² de chemins ruraux situés à La Canelière vers les parcelles cadastrées section A n° 759 et 761 et de leurs aliénations au profit de M. et Mme GIRODET Frédéric.
- **DONNE** pouvoir à Madame PRADIER, 1^{ère} adjointe, de faire établir les documents d'arpentage, afin de déterminer les surfaces exactes cédées, dont les frais seront pris en charge par les propriétaires riverains bénéficiaires, de faire établir les actes notariés dont les frais seront pris en charge par les propriétaires riverains bénéficiaires, de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des décisions de la présente délibération et d'émettre conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2017, les titres de recettes relatifs au règlement des cessions par les propriétaires riverains bénéficiaires.

8) RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

a. Appel d'offres pour le marché à bons de commande pour fourniture et confection de repas au restaurant scolaire municipal

Monsieur le Maire rappelle que le marché conclu avec la société ELRES arrive à échéance le 31 août prochain.

De fait, une consultation doit être lancée. Celle-ci a pour objet l'approvisionnement en produits et denrées alimentaires, la confection et la fourniture de repas, sous mode service à table, sur site pour le restaurant scolaire et conditionnés pour le portage sur le site annexe de l'école de Malmont.

La date de prise d'effet du marché est fixée au 1^{er} septembre 2018. Le marché est conclu pour une durée maximum d'un an et pourra être renouvelé trois fois pour une période d'un an par tacite reconduction et ce, pour une durée maximum de quatre ans.

La commission municipale «vie scolaire» à l'étude du dossier se charge d'élaborer un cahier des charges qui reprend les prescriptions édictées dans le Cahier des Clauses Particulières.

Le mode de passation utilisé pour ce marché de prestations de services est un accord-cadre donnant lieu à émission de bons de commande passé selon la procédure formalisée compte-tenu de l'estimation des besoins qui dépasse le seuil à partir duquel les marchés sont passés sur appel d'offres. Ce seuil est fixé à 221 000,00 € HT pour les fournitures et les services à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce mode de dévolution, en l'occurrence un marché à bons de commande, s'explique par le fait que la Commune ne peut définir de manière certaine les prestations à réaliser.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** tous pouvoirs pour engager la consultation relative au marché de prestations de services selon la procédure de marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

b. Avenant au règlement du restaurant scolaire municipal

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 7 décembre 2017 a approuvé les nouveaux tarifs des repas au restaurant scolaire municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au règlement intérieur du restaurant scolaire municipal prenant en compte les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2018.

9) FACTURATION DÉTÉRIORATION DE MATÉRIEL MIS A DISPOSITION DANS LA SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe que par convention la commune avait décidé la mise à disposition gratuite aux conscrits des classes 2017 et 2018 de la salle des expositions de la mairie le samedi 16 décembre 2017. Il était convenu qu'en cas de problème ou de détérioration de la salle ou du matériel la responsabilité des classards serait engagée.

Monsieur Le Maire informe qu'au cours de cette soirée un chariot inox de service a été détérioré et que le coût de son remplacement s'élève à la somme 240,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **DEMANDE** aux conscrits des classes 2017 et 2018 le remboursement à la commune du remplacement du chariot de service détérioré pour la somme TTC de 240.00 euros.
- **DONNER POUVOIR** à M. Le Maire d'émettre le titre de recette correspondant au remboursement de cette somme.

10) CRÉANCES ÉTEINTES NON PROFESSIONNELLES

Madame le Comptable du Trésor a fait connaître que, suite à un jugement rendu par le Tribunal d'Instance concernant l'effacement de dettes, elle ne pouvait procéder au recouvrement d'un titre se rapportant au restaurant scolaire.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en créances éteintes des titres dont il s'agit, soit une perte de recettes de 6,00 € sur le budget communal (article 6542).

11) SUBVENTION PAROISSE CONCERT DU 21 JANVIER 2018

Monsieur le Maire expose qu'en 2018 le traditionnel concert du Nouvel An a été animé par la Chorale du collège Roger Ruel « Lez'arts sur scène » le dimanche 21 Janvier 2018 à l'église de Saint Just Malmont. Il convient à cette occasion de dédommager la Paroisse de Saint Just Malmont qui met à disposition l'église afin que ce concert puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement à la Paroisse de Saint Just Malmont de la somme de 100 euros.

12) CLECT

Monsieur le Maire informe que la commune avait désigné 2 représentants de la collectivité pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes « Loire Semène » dans le cadre des transferts de compétences, à savoir Madame Odile PRADIER, 1^{ère} adjointe, et Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, conseillère municipale déléguée.

Monsieur le Maire précise qu'il convient que ces représentants soient nommés officiellement par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Odile PRADIER, 1^{ère} adjointe, et Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, conseillère municipale déléguée, en qualité de représentante de la commune de ST JUST MALMONT à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes « Loire Semène »,

13) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

LA MAISON MEDICALE :

Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu avec la SEMCODA partenaire financier, les professionnels de santé et la mairie pour pouvoir établir un planning. L'architecte a été officiellement retenu et le projet a été validé par la SEMCODA. Un permis de construire pourra être déposé avec le montage du dossier de consultation des entreprises....

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

-Une collecte pour la banque alimentaire a eu lieu les 25 et 26 novembre 2017 et 1 500kg ont été récoltés contre 1 000kg en 2016. Mme PRADIER remercie les bénévoles, la municipalité pour avoir effectué le transport des denrées jusqu'à Monistrol.

-Une opération Amélioration Habitat (programme Habiter Mieux) concernant l'isolation pour le confort dans l'habitat est en cours. Les permanences ont lieu tous les deux mois. Les dates sont affichées en mairie. Cette opération est subventionnée par l'ANHA et de la Communauté de Communes. Ce dispositif connaît un grand succès, particulièrement à St Just Malmont où un maximum de communication a été faite

-Les cérémonies des vœux sont terminées et laissent place aux Assemblées Générales, lotos et autres manifestations. Les élus essayent toujours de représenter la municipalité lors de ces manifestations.

-Les classes en 8, entourés par les classes en 7, ont fait leur 1^{ère} réunion. Le Corso sera donc à nouveau assuré cette année.

-Prochaines manifestations :

 Une soirée scène ouverte à Malmont le 3 février pour exprimer ses talents de chanteur et musicien organisé par les loisirs malmontais de Malmont

 Le Guinguette show le 24 février.

Conseillère municipale déléguée aux finances, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN :

Au niveau des finances un travail va être fait sur les orientations budgétaires transmises par les différents adjoints. Les comptes administratifs seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Adjointe à la communication et à la signalétique, Madame Dominique COLOMB :

- Le site internet est en ligne depuis le 5 janvier 2018. Pour se connecter : www.saintjustmalmont.fr et vous êtes directement sur le site. Les gros chantiers apparaîtront sur le site (assainissement Rue du stade, aménagement du bâtiment « Le Cercle »...) et des mises à jour seront faites régulièrement.
- Une journée de formation est prévue avec la communauté de commune pour prendre en main le site et rajouter les informations nécessaires.
- En complément du site, un travail est réalisé sur l'ouverture d'un compte pour une page Facebook pour l'annonce des animations et manifestations de la commune.
- Une maquette de la trame a été faite et nous reviens de l'imprimeur à la fin du mois de janvier pour une distribution début février.
- Le changement du panneau lumineux est envisagé. Trois sociétés ont été contactées mais nous allons demander des précisions sur le volet technique concernant la résolution pour l'affichage et la netteté.
- Concernant Musical's un CA est prévu le 1er février à 19h30 à Aurec. Ce CA est obligatoire pour valider les comptes du commissaire aux comptes avant la validation lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 8 mars à la Seauve sur Semène.

Adjointe à la vie scolaire et jeunesse, Madame Christine BONNEFOY :

- Les camps ski, organisés par la Communauté de Communes, vont partir en Haute-Savoie. 88 enfants sont inscrits et cette année les 9-11 ans (24 places) font partis du groupe. Les préinscriptions se font sur internet suivis de jours d'inscriptions à la Communauté de Communes. Toutes les informations sont sur le site.
- Mme ROYER Angélique directrice du centre de loisirs de St Just Malmont est remplacée pour congé maternité à compter du 29 janvier par Mlle Jennifer Masson.
- La crèche affiche un taux d'occupation très correcte avec 74,56% en décembre contre 72,66% en novembre.
- Les conseils d'école ont eu lieu, et le passage à 4 jours pour la rentrée 2018 a été validé. Nous sommes en attente de la validation des autres écoles de la Communauté de Communes pour valider ce passage à 4 jours.
- Une rencontre avec l'inspectrice de la circonscription de Monistrol a été faite avec M. le Maire et Mme Bonnefoy pour faire le point sur les écoles.
- Le responsable ELRES, M. Carraud nous a présenté le rapport d'activité annuel du restaurant scolaire. Il en ressort une stabilité des repas autour des 30 700 par an. Les contrôles et les audits sont très satisfaisants et de nombreuses animations sont faites pour les enfants.
- Une réunion avec l'OGEC a lieu le 26 janvier.
- Les transports scolaires sont annulés pour le 26 janvier en raison des fortes chutes de neige annoncées.

Adjoint à la vie associative et des sports, Monsieur Philippe DUTEL :

- Dans le cadre du développement durable, le SICTOM nous a attribué 3 000 verres réutilisables. Les associations sportives ont été contactées pour leur attribuer 100 verres chacune. Cinq associations sont venues en chercher. On gardera 1 000 verres en mairie pour pouvoir compléter un manque de certaines associations. En cas de non-retour de ceux-ci, 1€ leur sera facturé par verre manquant.
- Dans le cadre de l'économie d'énergie, des projecteurs du G2 seront installés les 12-13-et 14 février. Le 31 janvier aura lieu une réunion de la commission pour débattre des subventions. On attend le retour de toutes les associations.
- Le 8 février aura lieu la remise du chèque au Téléthon en salle du conseil avec la présence du Responsable du département de la Haute Loire M. Jean-Guy ANDREOLETTI.
- Un nouveau président a été nommé pour l'association Pendules et sorciers : M. Nicolas MOULIN. Assemblée Générale des pompiers le 27 janvier, des AFN le 28 janvier.

Adjoint à l'urbanisme, Monsieur TONSON :

Deux lotissements se terminent : Bel Air à Malmont et Les barabans le long de la route du Sambalou. Ces lots se vendent très bien. Il y a donc un regain de l'immobilier.

Une procédure pour les immeubles en état d'abandon a été lancée concernant l'immeuble Fourneyron Rue du Bas Vernay et l'immeuble Brouillat Rue du Bas Vernay.

Le Maire a établi un PV provisoire d'abandon qui a été transmis aux propriétaires et paraîtra dans la presse.

Adjoint aux travaux, voirie et environnement, Monsieur Jacques ROUCHON :

-De nouveaux lampadaires moins énergivores sont installés sur la commune. A ce jour 52 lampadaires ont été changés.

Des aides ont été attribuées par le LEADER : 6 600€, le Syndicat : 25 500€. Il reste à la charge de la commune 24 500€ de travaux au lieu de 56 600€.

-Les travaux de la rue du stade avancent un peu plus vite car il y a moins de branchements.

-Des petits travaux sont effectués, dépose des illuminations, taille, bouchage de trous.

-Un état du temps passé au service assainissement est établi toutes les semaines pour justifier du versement des 14 000€ versés par la Communauté de communes.

Adjoint au personnel et commissions externes, M. Patrice FRANÇON :

-La commission s'est réunie le 17 janvier. M. FRANÇON remercie sa commission qui est très suivie.

Un examen des propositions a été fait pour l'avancement de grade, d'échelons et promotions internes. Des doléances ont été faites, mais elles demandent une étude un peu plus approfondie.

Des retours de maladie ou autre, demandent un réaménagement et réorganisation du temps de travail.

La réorganisation des services va être revue ce début d'année, pour créer des binômes au niveau du service administratif afin que chacun des postes, en cas d'absence d'un agent, puisse être assuré.

-En ce qui concerne le syndicat des Eaux de la Semène et la station de Lerbret, le gros du bâtiment est couvert. Un travail est possible à l'intérieur pour effectuer l'étanchéité des fosses et la pose des résines pour que ce soit totalement hermétique.

-Le 20 décembre une commission consultative a eu lieu sur le barrage des plats. Jean Francois Barnier, Vice Président à St Etienne Métropole sur cette compétence, souhaite pouvoir fournir de l'eau le plus rapidement possible suite à la vidange effectuée cette année.

Monsieur GIRODET, Maire :

-Une Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC) programmée par le préfet a été annulée. Elle concernait l'installation d'un institut de beauté et d'un espace bien être au niveau de la zone commerciale Velay-Pilat. Un Permis de Construire avait été déposé pour 2 cellules commerciales : une salle de sport et l'espace bien-être (hammam, sauna, massages, esthéticienne, coiffure...).

Les porteurs de projets ont été reçus par M. le Maire, pour les informer que la CDAC ne se prononçait que sur l'espace bien être. Monsieur le Maire leur a expliqué que cette activité faisait une concurrence directe avec le commerce local et que cela ne correspondait pas aux attentes de la municipalité.

Vue la position des élus, le porteur du projet a retiré le dossier et a prévu de le retravailler.

-La phase de négociation est terminée pour 2 propriétaires de la Rue du Nord. Un cabinet foncier va réaliser pour la commune deux expropriations Rue du Nord sur des bâtiments insalubres.

-Un dépôt de gerbe est programmé le 19 mars pour commémorer le 19 mars 1962. Un courrier sera fait au président de la FNACA à Saint Didier en Velay pour préciser les modalités de l'organisation de cette journée.

-Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur participation active dans les différentes commissions.

-M. le Maire salue le travail des agents des services techniques qui sont «au pied levé» pour permettre le déneigement des routes des trottoirs et des accès aux écoles. Merci aussi aux prestataires du secteur privé.

Il est 20H25, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			